L'instruction conditionnelle « if » sous toutes ses formes

L'instruction **if** exécute une instruction si une condition donnée est vraie ou équivalente à vrai. Si la condition n'est pas vérifiée, il est possible d'utiliser une autre instruction.

```
function testNum(a) {
    let result;
    if (a > 0) {
        result = 'positive';
    } else {
        result = 'NOT positive';
    }
    return result;
    }
    console.log(testNum(-5));
    // expected output: "NOT positive"
```

Plusieurs instructions **if...else** peuvent être imbriquées afin de créer une structure **else** if (on notera qu'il n'y a pas de mot-clé **elseif** en JavaScript).

```
if (condition1){
   instruction1
}
else if (condition2){
   instruction2
}
else if (condition3){
   instruction3
}
else{
   instructionN
}
```

Il est conseillé de ne pas utiliser d'affectation au sein des expressions conditionnelles. En effet, l'affectation peut être confondue avec un test d'égalité lorsqu'on analyse le code. Il ne faut donc pas utiliser le code suivant (bien qu'il fonctionne) :

```
if (x = y) {
    /* exécuter les instructions */
}
```

S'il est nécessaire d'effectuer une telle affectation, une pratique courante consiste à ajouter des parenthèses de cette manière afin d'alerter le lecteur du code (exemple à utiliser) :

```
if ((x = y)) {
    /* exécuter les instructions */
}
```

Le else est facultatif on peut faire une condition avec le \mathbf{if} ou le \mathbf{else} \mathbf{if} .

```
if (condition1){
  instruction1
}

if (condition1){
  instruction1
}

else if (condition2){
  instruction2
}

else if (condition3){
  instruction3
}
```